



Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 septembre 2013

Service instructeur
Service Patrimoine et Conservation

N° CP-2013-8-7-4

Service consulté

SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Résumé : Dans le cadre de nos interventions en faveur du patrimoine, il vous est proposé d'allouer des subventions pour un montant total de 30 000 € au titre du fonctionnement et de 137 635 € au titre de l'investissement, dont 29 000 € pour un projet inscrit dans le Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2010-2013 et 16 989 € pour un projet inscrit dans le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013.

FONCTIONNEMENT

1- Soutien à l'animation du Patrimoine

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 2 juillet 2013 a examiné deux demandes d'aides financières relatives à l'animation du patrimoine dont les bénéficiaires vous sont détaillés dans le tableau ci-après.

Bénéficiaires	Objet de la demande	Subvention 2013	N° dossier Progos
Association La Nef des Sciences Mulhouse	<p>Depuis 2001, le Département du Haut-Rhin soutient l'Association la Nef des Sciences. Le montant des aides allouées à ce jour par le Service du Patrimoine et de la Conservation s'est élevé à 445 205 €. Pour 2013, l'Association a sollicité la reconduction de l'aide départementale pour l'ensemble de ses projets et notamment pour la réalisation d'outils pédagogiques pour le Parc Minier de Tellure (guide d'aide à la visite, guide documentaire pour l'enseignant et parcours pédestre), pour l'expo Séismes tsunamis et pour l'Année internationale de l'Eau.</p> <p>Pour mémoire, les missions de l'association portent sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- la création, l'animation et la diffusion, notamment par l'itinérance à l'échelle locale, régionale voire nationale, d'expositions et de malettes-exploration à destination de tous	17 000 €	SAP00329

	<p>les publics,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la gestion d'un centre de ressources et de documentation à destination de ses partenaires. Informations, conseils et savoir-faire professionnels, mise en réseau et animation de ce réseau, formation et recherche (conférences spécialisées, colloques, éditions de publications), diffusion de produits culturels scientifiques composent le spectre d'intervention de ce centre, - les actions et animations en direction du jeune public pendant et hors temps scolaire ainsi que des actions en direction de publics spécifiques, - l'animation d'un service éducatif et culturel pour des musées dédiés à la culture scientifique et technique en vue d'élaborer des produits pédagogiques transversaux entre les structures. 		
<p>Association Chantiers Histoire & Architecture Médiévales Paris</p>	<p>L'Association organise plusieurs chantiers-stages destinés aux jeunes bénévoles. Ces chantiers se déroulent sous la responsabilité pédagogique et technique d'un encadrant de CHAM, de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (MH) en collaboration avec la Conservation Régionale des MH.</p> <p>Le chantier s'est déroulé au Château de FERRETTE du 1^{er} au 30 août 2013. Le budget prévisionnel s'établit en dépense à 50 900 € comprenant entre autres les frais de transport, de matériaux, d'hébergement et d'encadrement technique.</p> <p>Les autres partenaires financiers de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> - DRAC : 12 000 € - Commune de Ferrette : 13 500 € - Fondation du Patrimoine : 3 000 € - Fonds Associatifs : 7 400 € 	13 000 €	SAP00327

Total : 30 000 €

La Commission de la Culture et du Patrimoine a proposé de financer ces demandes pour un montant total d'aides de **30 000 €** à prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013 au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

INVESTISSEMENT

1- Musée - Contrat de Territoire Vie (CTV)

Adopté par les délibérations du Conseil Général des 5 novembre 2010 et 7 décembre 2011 (Rapports et délibérations n° CG-2010-3-5-2 et CG-2011-5-5-3), le Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2010-2013 prévoit une participation du Conseil Général pour le réaménagement de l'espace muséographique de la Porte Sud de la Route des Vins à THANN (fiche descriptive de projet N°422).

Située au pied du vignoble du Rangen où a été implanté un sentier viticole et au départ de la Route des Vins d'Alsace, la « Tour des Sorcières », en partie classée Monument Historique, se prête idéalement à la valorisation du patrimoine viticole.

Aménagé en musée des « terroirs des vins d'Alsace et géologie » (avec le soutien du Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace) au début des années 1990, le site n'a été que partiellement rafraîchi jusqu'à présent.

Les aménagements muséographiques et notamment les panneaux signalétiques sont devenus très peu lisibles du grand public et ont fortement vieilli, ce qui a contribué à atténuer la qualité du contenu pédagogique de cette exposition.

Le projet porté par la Communauté de Communes de Thann-Cernay a consisté à traiter l'ensemble du réaménagement intérieur de cet espace muséographique en prenant en compte l'ensemble des paramètres de mises aux normes et réglementations indispensables ainsi que l'aménagement d'un bloc sanitaire nécessaire pour le public et le personnel assurant l'accueil.

Grâce à cette opération de renouvellement de l'exposition, les informations fournies aux visiteurs sont à nouveau accessibles à tous. Cette cave, d'environ 100 m², pourrait également devenir un lieu de dégustation des vins d'Alsace et du Rangen ainsi qu'un lieu de conférence.

Le coût total de l'opération s'élève à 157 747 € HT.

Le plan de financement prévisionnel se présente comme suit :

- Fonds propres Communauté de Communes de Thann-Cernay : 31 549 €
- Programme européen LEADER : 37 442 €
- Conseil Régional : 31 550 €
- Etat (DETR) : 28 206 €

La subvention départementale telle que retenue au titre du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller 2010-2013 a été fixée à 29 000 €, représentant 20% de la dépense subventionnable arrêtée à la somme de 145 000 € HT.

La Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa séance du 2 juillet 2013 a émis un avis favorable et a proposé de financer cette opération à hauteur de 29 000 €.

Les crédits correspondants seront prélevés sur le budget départemental 2013 au programme D214 imputation 204-312-204142-23021-014.

2- Monuments Historiques - Contrat de Territoire Vie (CTV)

Adopté par une délibération du Conseil Général en date du 7 décembre 2011 (Rapports et délibérations n° CG-2011-5-5-3), le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau 2010-2013 prévoit une participation du Conseil Général en faveur de la Commune de HIRTZBACH pour l'aménagement du Parc du Château de Reinach tranches 1 et 2 (fiche descriptive de projet N°439).

La Commission de la Culture et du Patrimoine dans sa séance du 26 septembre 2012 a proposé de financer la tranche 1 pour un montant d'aide de 23 218 €.

Inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, le parc a été conçu en 1820 par le Baron Charles de Reinach. Accessible au public depuis 1982, il comprend 3 étangs et plusieurs petits bâtiments implantés sur 2 hectares dont :

- un chalet Ste Hélène dit « le bûcher »
- un hangar à bois et charrettes
- une grange à foin inspirée des chalets suisses

Les travaux prévus dans la 1^{ère} tranche consistent à restaurer le chalet Ste Hélène et à l'aménagement paysager du parc pour un montant de travaux de 116 090 € HT.

Le projet initial retenu au titre du CTV du Sundgau 2010-2013 faisait apparaître une subvention de 23 218 € HT représentant 20 % du montant de l'opération.

La commune n'a finalement retenu que les travaux relatifs à la restauration du chalet Sainte Hélène pour un montant de travaux de 84 948 € HT. La participation du Département a été réajustée à hauteur de 16 989 € soit 20 % du montant subventionnable arrêté à 84 948 € HT (honoraires compris).

Cette dépense représente un engagement de **16 989 €** à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013, au programme D211 imputation 204-312-204142-22723-014.

3- Orgues historiques

Lors de sa séance du 3 octobre 2012, la Commission d'instruction des Orgues Historiques avait examiné la demande d'aide financière présentée par la commune de HARTMANNSWILLER et avait émis un avis de principe favorable sous réserve que les travaux envisagés soient conformes au programme et aux prescriptions établis par notre expert M. Christian Lutz.

Le nouveau devis, d'un montant de 27 643 €, ayant répondu au cahier des charges, la Commission propose de financer cette opération à hauteur de 15 % du montant des travaux soit une aide de **4 146 €**.

Lors de sa séance du 2 juillet 2013, la Commission Culture et Patrimoine a examiné quatre demandes d'aides financières et a proposé de financer les 4 opérations pour un montant total d'aides de **87 500 €**. Les bénéficiaires vous sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Bénéficiaires	Orgues	Coût des travaux	Subvention 2013	N°Dossier Progos
Commune de Eschentzwiller	Orgue Silbermann	321 955 € HT	30 000 €	ONP00118
Commune de Merxheim	Orgue Toussaint Callinet	207 651 € HT	30 000 €	ONP00115
Commune de Raedersdorf	Orgue Frantz	178 356 € HT	26 750 €	MHC00190
Commune de Ste Marie aux Mines	Orgue Callinet	4 977 € HT	750 €	ONP00119

Ces 5 subventions représentent un engagement total de **91 646 €** à prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2013 : Programme D212 Imputation 204-312-204141-22822-014.

4- Musée National de l'Automobile de Mulhouse

Une subvention d'investissement d'un montant de 110 000 € a été adoptée par délibération en Commission Permanente le 26 février 2010 en faveur de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour poursuivre les travaux d'urgence engagés en 2000 sur les toitures des bâtiments abritant la collection du musée.

Le règlement financier de notre collectivité prévoit une durée de validité de 3 ans pour ce type d'aide, soit jusqu'en mars 2013.

Suite aux intempéries du début d'année et en raison de la complexité des travaux à réaliser, le remplacement des verrières et des faitages a pris beaucoup de retard et ne sera achevé qu'en décembre 2013.

C'est pourquoi, il vous est proposé de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de l'aide départementale d'un montant de 110 000 €.

Ce montant sera prélevé sur le budget départemental au programme D214 imputation 204-312-20422-23021-014.

**

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

1. d'allouer des subventions de fonctionnement d'un montant total de **30 000 €** répartis comme suit :
 - Association La Nef des Sciences : 17 000 € pour les actions 2013 dont la réalisation d'outils pédagogiques pour le Parc Minier de Tellure, l'exposition Séismes tsunamis et la manifestation dédiée à l'Année internationale de l'Eau
 - Association Chantiers Histoire & Architecture Médiévales : 13 000 € pour le chantier de jeunes bénévoles qui s'est déroulé au Château de Ferrette du 1^{er} au 30 août 2013.

A prélever sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental 2013, au programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

2. d'allouer des subventions d'investissement pour 2013 d'un montant total de **137 635 €** répartis comme suit :

Au titre des Musées (CTV) : 29 000 €

- Communauté de Communes de Thann-Cernay : réaménagement de l'espace muséographique de la Porte Sud de la Route des Vins à Thann : 29 000 €

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D214 imputation 204-312-204142-23021-014.

Au titre des Monuments Historiques (CTV) : 16 989 €

- Commune de HIRTZBACH: **16 989 €** pour l'aménagement du Parc du Château de Reinach tranche 1.

A prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2013 au programme D211 imputation 204-312-204142-22723-014.

Au titre des Orgues historiques : 91 646 €

- Commune de HARTMANNSWILLER : restauration de l'Orgue Schwenkedel :
4 146 €
- Commune de ESCHENTZWILLER : restauration de l'Orgue Silbermann : 30 000 €
- Commune de MERXHEIM : restauration de l'Orgue Toussaint Callinet : 30 000 €
- Commune de RAEDERSDORF : restauration de l'Orgue Frantz : 26 750 €
- Commune de STE MARIE AUX MINES: restauration de l'Orgue Callinet : 750 €

A prélever sur les crédits inscrits à ce titre au budget départemental 2013, au programme D212 imputation 204-312-204141-22822-014.

3. de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de validité de l'aide départementale d'un montant de 110 000 € en faveur de l'Association pour la Gestion du Musée National de l'Automobile de MULHOUSE pour l'achèvement des travaux d'urgence réalisés sur les toitures des bâtiments du musée.

Ce montant sera prélevé sur le budget départemental au programme D214 imputation 204-312-20422-23021-014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER